



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°41/2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	12
Pour	13
Contre	0
Abstention	-
Non participation au vote	-

L'an deux mille dix-sept,

Le quinze décembre à quatorze heures trente,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de monsieur Pascal DESAUTELS, président,

Étaient présents : messieurs Pascal DESAUTELS, Philippe SALMON, Thierry BUSSY, Alphonse SCHWEIN, Julien VALENTIN, Jacques AMMOURA, Jean-Michel POINTUD, Jean-Raymond EGON, Raymond BOULARD,

Et mesdames Annie COULON, Frédérique SCHULTHESS, Dominique DETERM.

Monsieur Pascal DESAUTELS a reçu pouvoir de la part de monsieur Charles de COURSON.

OBJET : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA MARNE ET LE SDIS DE LA MARNE

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la décision 07-2017 du bureau du conseil d'administration autorisant l'adhésion du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Marne au groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène entre le conseil départemental de la Marne et le SDIS de la Marne,

Vu le projet de convention de groupement de commandes,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **CONFIRME** l'adhésion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne au groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène entre le département de la Marne et le SDIS de la Marne,
- **APPROUVE** la signature de la convention constitutive du groupement de commandes afférente par le président du conseil d'administration.

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Pascal DESAUTELS

ACTE REÇU LE

22 DEC. 2017

PREFECTURE DE LA MARNE